

publié le 04/03/2024

## Descriptif:

La campagne de demande de labellisation ou de renouvellement de labellisation est ouverte, et ce jusqu'au 15 juin 2024.

Lors de son discours sur l'Europe prononcé à la Sorbonne, le **Président de la République a annoncé plusieurs mesures** qui ont été entérinées lors du dernier conseil des Ministres européens de l'éducation : processus d'harmonisation des diplômes, maîtrise d'au moins 2 langues vivantes étrangères et période de 6 mois passée dans un autre pays européen pour la moitié d'une classe d'âge avant ses 25 ans.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a souhaité créer le Label Euroscol des écoles et établissements scolaires.

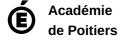
Il s'agit de faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves , de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues.

Ce Label valorisera à un niveau local, académique et national l'engagement des établissements scolaires dans les activités d'ouverture européenne et internationale.

Le Label est **délivré par la rectrice** pour une **durée initiale de 3 ans** sur proposition d'une commission académique.

La campagne de demande de labellisation ou de renouvellement de labellisation est ouverte, et ce jusqu'au 15 juin 2024.

Vous trouverez tous les renseignements dans l'article dédié de l'espace pédagogique de la SRAREIC ☑.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.